

Fonds Fidelity FNB Avantage Ether^{MC}

Série O

25 AOÛT 2022

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Fonds Fidelity FNB Avantage Ether^{MC} - série O (le « Fonds ») dont vous devriez prendre connaissance. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Fidelity Investments Canada s.r.i. (« Fidelity ») au 1 800 263-4077 ou à l'adresse sc.francais@fidelity.ca, ou visitez le fidelity.ca.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres placements et respecte votre tolérance au risque.

Ce Fonds est un organisme de placement collectif alternatif. Il a la capacité d'investir dans des catégories d'actifs ou d'utiliser des stratégies de placement qui sont interdites pour les organismes de placement collectif conventionnels. La stratégie particulière qui distingue ce Fonds des organismes de placement collectif conventionnels est le fait qu'il investit dans un fonds sous-jacent qui investit uniquement dans l'ether. Cette stratégie sera utilisée conformément aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds, et dans certaines conditions du marché, elle pourrait accélérer le rythme auquel le Fonds perd de la valeur.

BREF APERÇU

CODES DU FONDS	(\$ CA) SF : 7636 (\$ US) SF : 7639	GESTIONNAIRE DU FONDS	Fidelity Investments Canada s.r.i.
DATE DE CRÉATION DE LA SÉRIE	25 août 2022	GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE	Fidelity Investments Canada s.r.i.
VALEUR TOTALE DU FONDS AU	Non disponible puisque le Fonds est nouveau	DISTRIBUTIONS	Annuelles, de mi-décembre à fin décembre
RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG)	Non disponible puisque cette série du Fonds est nouvelle	PLACEMENT MINIMUM	Négociable

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Le Fonds investit dans le FNB Fidelity Avantage Ether^{MC} (le fonds sous-jacent), qui vise à investir dans l'ether.

DIX PRINCIPAUX PLACEMENTS

L'information n'est pas disponible puisque le Fonds et le fonds sous-jacent sont nouveaux.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FONDS?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup au fil du temps. Ces fonds peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins, mais il est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

GESTIONNAIRE DU FONDS	Fidelity Investments Canada s.r.i.
GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE	Fidelity Investments Canada s.r.i.
DISTRIBUTIONS	Annuelles, de mi-décembre à fin décembre
PLACEMENT MINIMUM	Négociable

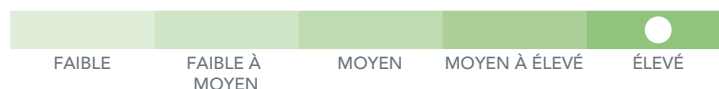
RÉPARTITION DES PLACEMENTS

L'information n'est pas disponible puisque le Fonds et le fonds sous-jacent sont nouveaux.

NIVEAU DE RISQUE

Fidelity estime que le niveau de volatilité de ce Fonds est élevé.

Comme il s'agit d'un nouveau Fonds, le niveau de risque n'est qu'une estimation de Fidelity. Généralement, ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » dans le prospectus simplifié du Fonds.

AUCUNE GARANTIE

Comme la plupart des fonds communs de placement, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer tout l'argent que vous avez investi.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section vous indique le rendement des parts de série O du Fonds depuis la date de création de cette série. Le rendement est présenté après déduction des frais. Les frais réduisent le rendement du Fonds.

RENDEMENTS ANNUELS

L'information sur cette série du Fonds ne sera disponible que lorsque la série aura été offerte depuis une année civile complète.

MEILLEUR ET PIRE RENDEMENTS SUR TROIS MOIS

L'information sur cette série du Fonds ne sera disponible que lorsque la série aura été offerte depuis une année civile complète.

RENDEMENT MOYEN

L'information n'est pas disponible, car cette série du Fonds est offerte aux investisseurs depuis moins de 12 mois consécutifs.

APERÇU DU FONDS

Fonds Fidelity FNB Avantage Ether^{MC}

Série O



■ À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Aux investisseurs qui :

- prévoient détenir leur placement à long terme
- recherchent une stratégie d'organisme de placement collectif alternatif liquide qui procure une exposition à l'ether
- peuvent s'accommoder de la volatilité des rendements généralement associée aux placements dans l'ether

Le Fonds n'est pas un placement approprié si vous avez un horizon de placement à court terme.

■ COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais et les charges que vous pourriez devoir payer pour acheter, détenir et vendre des parts de série O du Fonds. Les frais et les charges, y compris les commissions, peuvent varier entre les séries d'un fonds et entre les fonds. Des commissions plus élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les autres fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1 FRAIS DE SOUSCRIPTION

Vous ne versez aucuns frais de souscription à l'achat ou à la vente des parts de série O du Fonds.

2 FRAIS DU FONDS

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement que vous obtenez sur votre placement.

Les frais du Fonds se composent des frais de gestion, ainsi que des frais d'exploitation et des frais d'opérations (coûts du fonds). Aucuns frais de gestion ne seront imputés au Fonds, à l'exception des coûts du fonds. À la place, vous nous verserez directement des frais de gestion négociés. Comme il s'agit d'une nouvelle série, les frais d'exploitation et les frais d'opérations ne sont pas encore disponibles.

■ ET SI JE CHANGE D'AVIS?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résilier un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'intenter une poursuite en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour plus de renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

■ UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou un compte d'épargne libre d'impôt (CELI).

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée sur les parts de série O.

3 AUTRES FRAIS

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achetez, conservez, vendez ou échangez les parts du Fonds.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations à court terme	Les frais d'opérations à court terme ne s'appliquent pas aux parts vendues dans le cadre d'un programme de fonds de fonds ou d'autres programmes de placement semblables.
Frais de la série O	Vous devrez nous verser directement des frais de gestion négociés (maximum de 0,40 %). Cette série est offerte aux investisseurs institutionnels qui ont conclu avec nous une entente de souscription pour des parts de série O.
Frais pour rachats appréciables	Si vous avez été informé que vous détenez un pourcentage appréciable des titres d'un Fonds, vous serez assujetti à une pénalité de 1 % de la valeur des parts que vous vendez ou échangez si vous vendez ou échangez ces parts du Fonds dans les 30 jours suivant votre dernier achat ou échange visant les titres du Fonds. Vous pourriez être assujetti à une pénalité de 1 % de la valeur des parts si vous omettez de fournir à Fidelity le préavis requis avant d'effectuer un rachat appréciable. Ces frais sont versés au Fonds.

■ POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec Fidelity ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Fidelity Investments Canada s.r.i.	TÉLÉPHONE :	416 307-5200
483 Bay Street, North Tower	SANS FRAIS :	1 800 263-4077
Suite 300	COURRIEL :	sc.francais@fidelity.ca
Toronto (Ontario) M5G 2N7	SITE WEB :	fidelity.ca

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.